

Indice de prix des dépenses communales

N° 15

À la fin du 1^{er} semestre 2020, l'augmentation sur un an de l'indice de prix des dépenses communales hors frais financiers se rapproche de celle de l'inflation hors tabac.

L'indice de prix des dépenses communales mesure l'inflation qui s'applique aux budgets des mairies en prenant en compte les spécificités de la dépense publique communale.

Observé dans cette édition à la fin du 1^{er} semestre 2020, l'indice de prix des dépenses communales évolue, sur un an, de façon contenue. Toutes strates confondues, l'indice a en effet progressé de + 0,57 % sur les quatre trimestres de juillet 2019 à juin 2020 rapportés aux quatre trimestres précédents en retenant sa version hors charges financières ; charges financières comprises, son évolution est de + 0,24 %. Ce rythme d'évolution, relativement faible, est également proche, quoique un peu moins rapide, de celui enregistré par l'inflation supportée par les consommateurs (+ 0,66 %). Cela se vérifie quelle que soit la strate démographique observée, les écarts entre les différentes strates étant relativement peu significatifs en raison de la faible progression.

Sur longue période (de 2010 à 2019), les évolutions du panier du maire mesurées hors charges financières demeurent toutefois plus élevées que l'inflation supportée par les ménages, l'écart entre les deux mesures (respectivement + 1,41 % et + 0,98 %) atteignant un peu moins d'un demi-point.

L'indice de prix des dépenses communales enregistre depuis quelques exercices une décélération. Cette tendance trouve une partie de son explication dans le gel du point d'indice de la fonction publique, et dans la baisse continue des taux d'intérêt depuis plusieurs années d'affilée. Une autre raison, plus conjoncturelle encore, tient au fait que les indices Insee utilisés pour la construction de l'indice de prix des dépenses communales enregistrent sur la période récente soit des baisses, soit des évolutions limitées.

Cela ne doit pas masquer la limite de l'exercice en cette année particulière. Il n'est en effet à ce stade pas possible de tenir compte de l'impact que la Covid-19 aura inmanquablement sur les budgets locaux. Les indices Insee s'appliquent ici à la structure des budgets 2019, et ne tiennent par conséquent pas compte de la modification de la structure des dépenses communales induites par la crise sanitaire et économique.

Serge Bayard
Président de
La Banque Postale Collectivités Locales



Philippe Laurent
Maire de Sceaux,
Secrétaire général
de l'Association des Maires de France
et des présidents d'intercommunalité



■ L'indice de prix des dépenses communales

L'indice de prix des dépenses communales reflète le prix du « panier » des biens et services constituant la dépense communale. Son évolution permet donc d'évaluer la hausse des prix supportée par les communes, indépendamment des choix effectués en termes de niveau de dépenses. L'analyse de la dynamique de cet indice spécifique permet de démontrer que les acteurs publics subissent sur longue période une « inflation » plus forte que celle des ménages en raison des spécificités de la dépense publique communale.

Base 100 en 2010	Juin 2020		2010 - 2019	
	Valeur de l'indice	Évolution sur 1 an (4T / 4T)	Évolution annuelle moyenne	
Indice de prix des dépenses communales hors charges financières	114,2	0,57 %	1,41 %	
Y compris charges financières	109,5	0,24 %	0,95 %	
Indice des prix à la consommation hors tabac	110,1	0,66 %	0,98 %	

À la fin du 1^{er} semestre 2020, l'indice de prix des dépenses communales progresse sur un rythme contenu, sur un an, et un peu moins rapidement que l'inflation hors tabac.

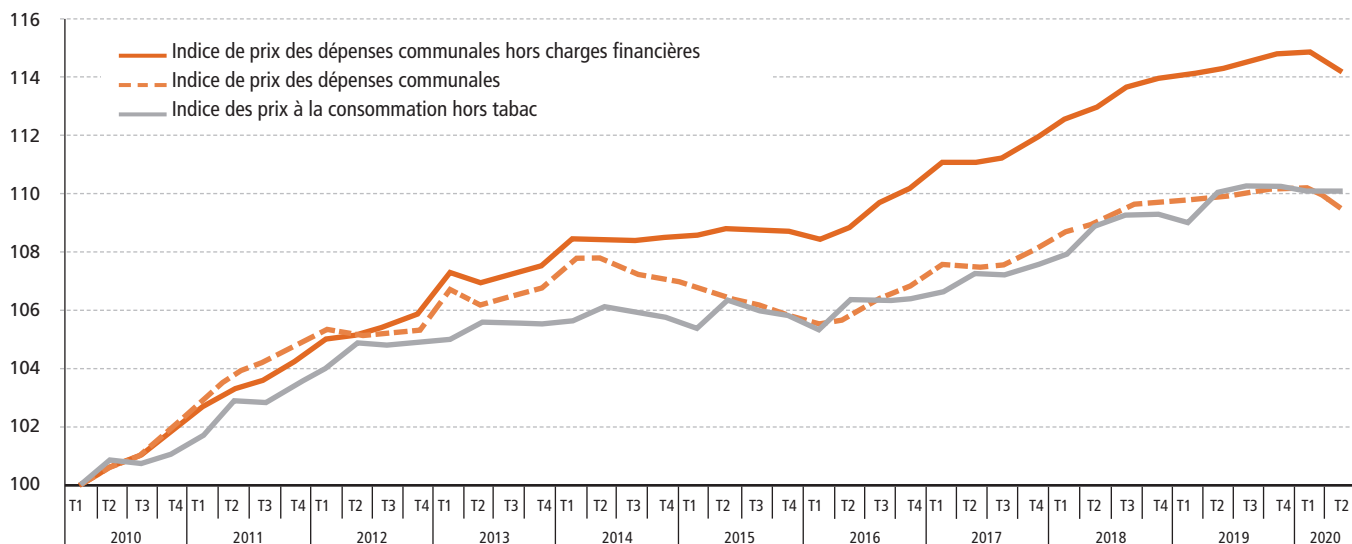
- À la fin du 1^{er} semestre 2020, l'indice de prix des dépenses communales hors charges financières s'établit à 114,2 (base 100 début 2010), en hausse de 0,57 % sur les quatre derniers trimestres comparés aux quatre précédents.
- L'indice des prix à la consommation hors tabac enregistre dans le même temps une progression très légèrement plus rapide, de + 0,66 %.
- Y compris charges financières, l'indice s'élève à 109,5, et son rythme d'évolution (+ 0,24 %) est à la fois très limité et bien inférieur à celui de l'inflation hors tabac.

Sur la période 2010-2019, l'écart entre l'inflation supportée par les communes (hors charges financières) et celle des consommateurs s'établit à 0,43 point.

- L'indice de prix des dépenses communales hors charges financières a augmenté, en moyenne de 1,41 % par an entre 2010 et 2019, soit plus rapidement que l'indice lorsqu'il tient compte des charges financières.
- Y compris charges financières, l'indice a en effet progressé en moyenne de 0,95 % par an depuis 2010. Cet écart entre les résultats des deux séries d'indices s'explique par la baisse importante des taux constatée sur longue période.
- L'écart observé entre l'indice de prix des dépenses communales hors charges financières et l'inflation hors tabac (qui a augmenté de 0,98 %) s'élève à 0,43 point en moyenne chaque année sur la période 2010-2019.

INDICE DE PRIX DES DÉPENSES COMMUNALES

Données trimestrielles - Base 100 au 1^{er} trimestre 2010



■ L'indice de prix des dépenses communales décliné par strate

➤ Communes de moins de 3 500 habitants

Base 100 en 2010	Juin 2020		2010 - 2019
	Valeur de l'indice	Évolution sur 1 an (4T / 4T)	Évolution annuelle moyenne
Indice de prix des dépenses communales hors charges financières	113,8	0,56 %	1,37 %
Y compris charges financières	108,9	0,22 %	0,90 %
Indice des prix à la consommation hors tabac	110,1	0,66 %	0,98 %

À la fin du 1^{er} semestre 2020, les communes de moins de 3 500 habitants sont celles qui enregistrent la pression inflationniste la moins forte par rapport à l'évolution générale de l'indice et en comparaison avec l'indice des prix à la consommation hors tabac. Hors charges financières, leur indice de prix progresse de 0,56 % sur les quatre derniers trimestres comparés aux quatre précédents (+ 0,57 % au niveau national). Ce résultat se vérifie également en tenant compte des charges financières (+ 0,22 %, contre + 0,24 % pour l'ensemble des communes).

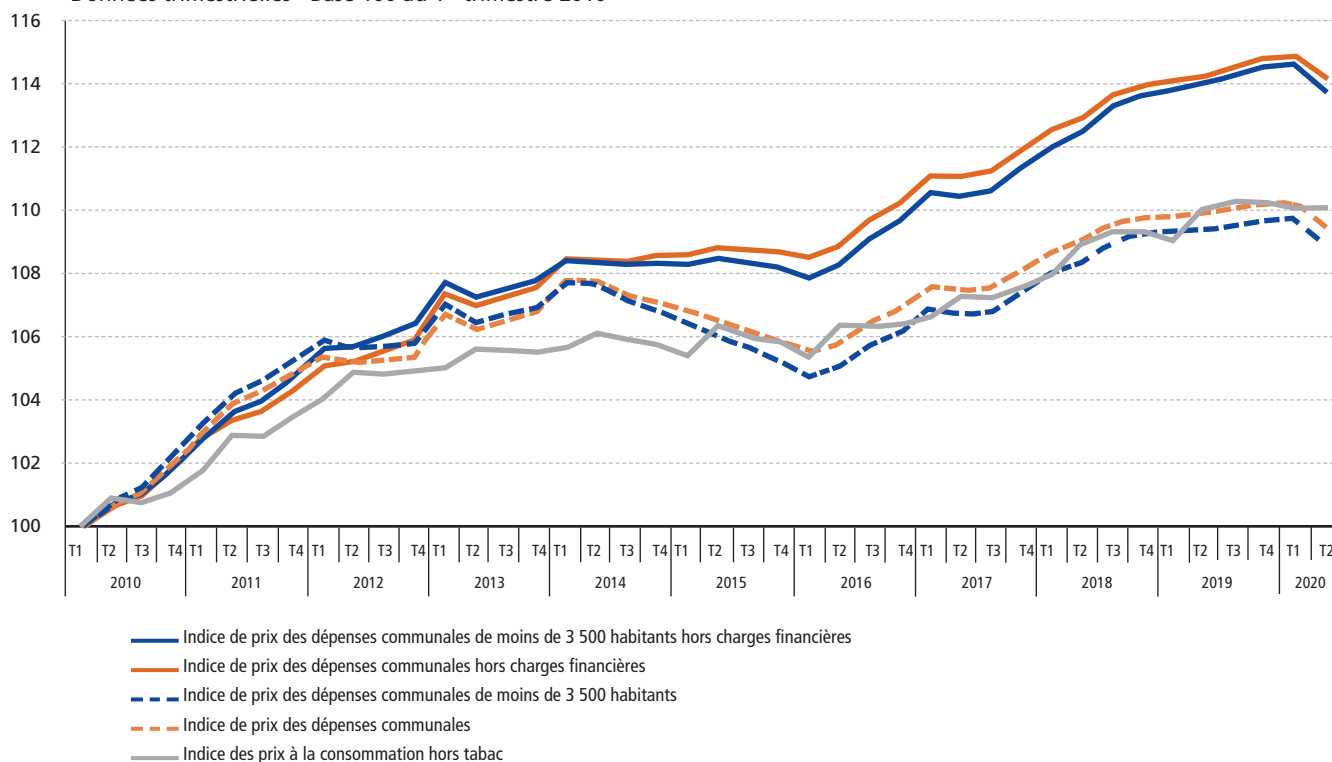
Pour cette strate de communes, le poids relatif plus important des dépenses autres que

celles relatives aux frais de personnel a entraîné une progression moins élevée de leur indice de prix sur un an que pour les autres strates, plus de la moitié des indices Insee associés étant orientés à la baisse.

Sur une plus longue période (entre 2010 et 2019), ce sont également ces communes qui voient leur indice progresser en moyenne chaque année moins rapidement en comparaison des autres strates et de l'ensemble des communes. L'évolution de leur indice de prix hors charges financières demeure toutefois supérieure à l'inflation hors tabac : + 1,37 %, contre + 0,98 %.

INDICE DE PRIX DES DÉPENSES COMMUNALES COMMUNES DE MOINS DE 3 500 HABITANTS

Données trimestrielles - Base 100 au 1^{er} trimestre 2010



► Communes de 3 500 à 30 000 habitants

Base 100 en 2010	Juin 2020		2010 - 2019
	Valeur de l'indice	Évolution sur 1 an (4T / 4T)	Évolution annuelle moyenne
Indice de prix des dépenses communales hors charges financières	114,3	0,57 %	1,41 %
Y compris charges financières	109,6	0,25 %	0,96 %
Indice des prix à la consommation hors tabac	110,1	0,66 %	0,98 %

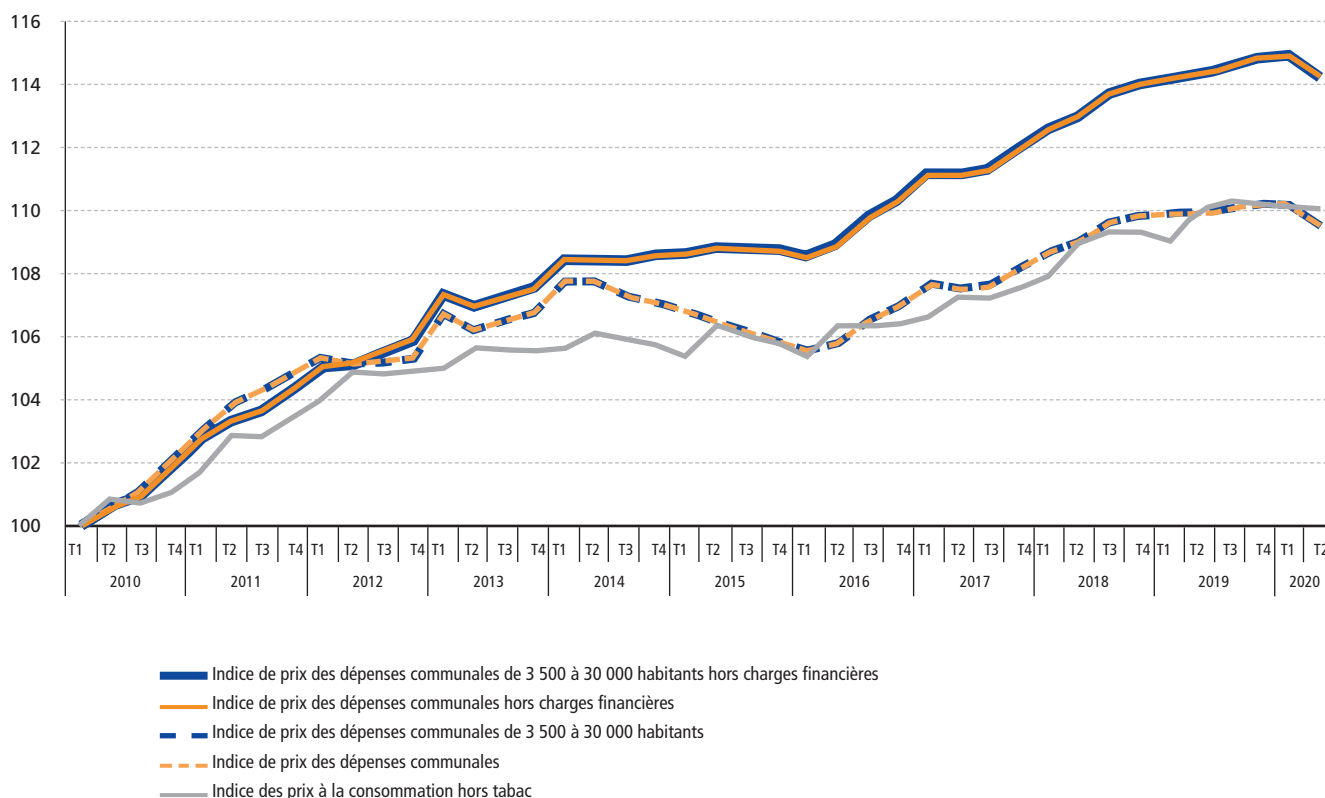
Les communes dont la population est comprise entre 3 500 et 30 000 habitants sont celles qui enregistrent les évolutions les plus élevées sur un an. À la fin du 1^{er} semestre 2020, l'évolution de leur indice de prix hors charges financières est de + 0,57 % sur les quatre derniers trimestres comparés aux quatre précédents (+ 0,25 % y compris charges financières).

Entre 2010 et 2019, leur indice progresse en moyenne de 1,41 % hors charges financières et de 0,96 % en les prenant en compte, c'est-à-dire sur des rythmes très semblables à ceux de l'indice toutes strates confondues (respectivement + 1,41 % et + 0,95 %).

Ces résultats s'expliquent par le fait que la structure de leurs dépenses est celle qui se rapproche le plus de la structure des dépenses de l'ensemble des communes.

INDICE DE PRIX DES DÉPENSES COMMUNALES COMMUNES DE 3 500 À 30 000 HABITANTS

Données trimestrielles - Base 100 au 1^{er} trimestre 2010



➤ Communes de plus de 30 000 habitants

Base 100 en 2010	Juin 2020		2010 - 2019
	Valeur de l'indice	Évolution sur 1 an (4T / 4T)	Évolution annuelle moyenne
Indice de prix des dépenses communales hors charges financières	114,4	0,56 %	1,42 %
Y compris charges financières	109,9	0,24 %	0,98 %
Indice des prix à la consommation hors tabac	110,1	0,66 %	0,98 %

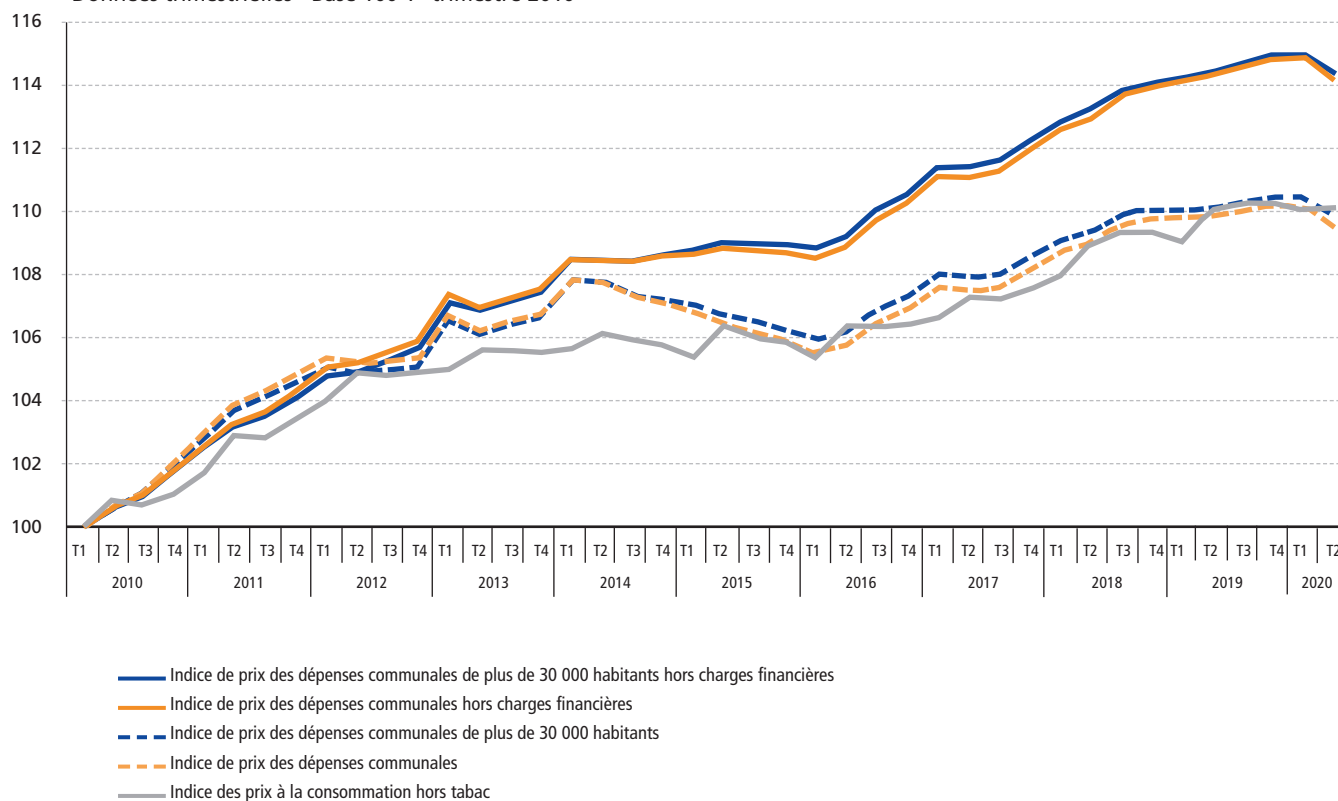
Les communes de plus de 30 000 habitants enregistrent sur les quatre derniers trimestres, comparés aux quatre trimestres précédents, une évolution de leur indice de prix très semblable à celle observée toutes strates confondues, et ce, que l'indice soit observé hors charges financières ou charges financières comprises. Sur une période plus longue (de 2010 à 2019), leur indice de prix hors charges financières est également quasi-identique à celui observé au niveau national ; y compris charges financières, il est en revanche légèrement supérieur et, qui plus est, très proche de l'inflation des prix à

la consommation hors tabac (+ 0,98 %, contre + 0,95 % pour l'ensemble des communes).

C'est pour cette strate de communes que les dépenses de personnel ont le poids le plus élevé (50 % des dépenses totales retenues pour le calcul de l'indice en moyenne sur 2010-2019, contre 33 % pour les plus petites communes, et 45 % pour l'ensemble) ; l'évolution relativement faible, voire à la baisse, des indices Insee sur les autres postes de dépenses a donc mécaniquement un rôle moindre.

INDICE DE PRIX DES DÉPENSES COMMUNALES COMMUNES DE PLUS DE 30 000 HABITANTS

Données trimestrielles - Base 100 1^{er} trimestre 2010



■ Évolution des indices composant l'indice de prix des dépenses communales

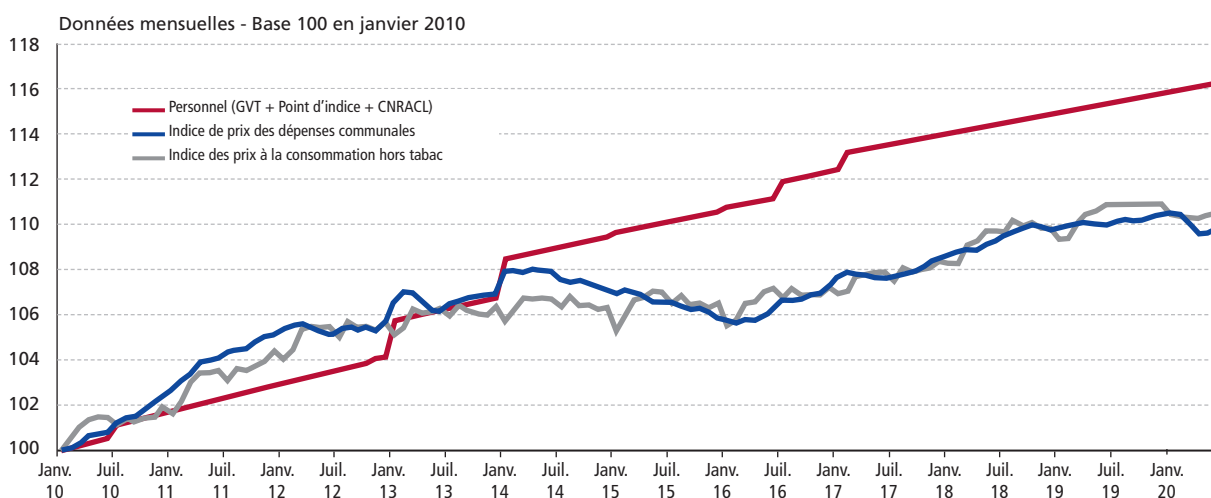
L'évolution de l'indice de prix des dépenses communales est sensible tout à la fois :

- à la variation, même modérée, des indices qui pèsent le plus dans sa composition,
- aux très fortes fluctuations de certains indices, même si leur poids est plus modeste.

➤ Indices dont le poids est important dans la composition de l'indice global

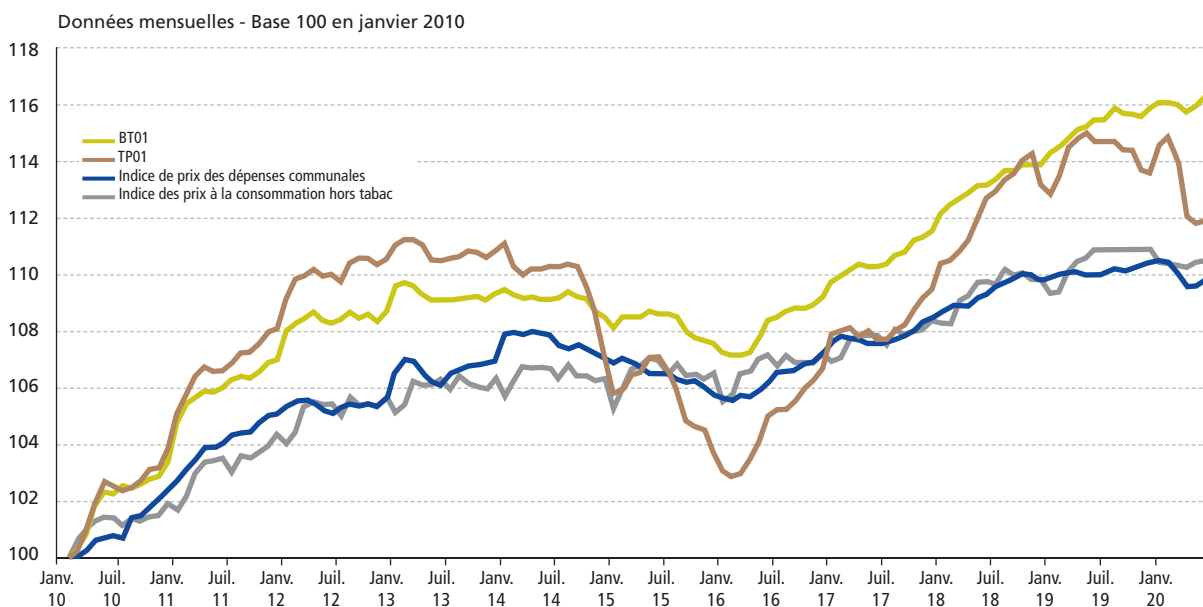
Les dépenses de personnel constituent le principal poste de dépenses des communes. À la fin du 1^{er} semestre 2020, la hausse annualisée de l'indice de prix associé à ces frais de personnel est équivalente au Glissement-Vieillesse-Technicité (GVT), soit + 0,8 %, comme l'année précédente. Il faut remonter deux années en arrière pour observer une hausse plus importante (+ 1,2 %) en lien avec la revalorisation du point d'indice décidée en février 2017 (+ 0,6%) et l'augmentation du taux de la contribution employeur due à la CNRACL (+ 0,05 point début 2017).

ÉVOLUTION DES DÉPENSES DE PERSONNEL



Les coûts de la construction, calculés à partir des index BT01 (pour les bâtiments) et TP01 (pour les travaux publics), sensibles à l'évolution du cours des matières premières, avaient enregistré une évolution assez élevée jusqu'en 2012. Ils ont ensuite connu une phase de stabilisation puis de baisse et augmentaient de nouveau depuis 2016. Sur les quatre derniers trimestres (comparés aux quatre précédents), leur évolution se différencie : le BT01 s'inscrit en hausse (+ 1,3 %) tandis que le TP01 baisse de 0,2 %. Néanmoins sur le dernier trimestre observé (d'avril à juin 2020), en comparaison du précédent, le recul du TP01 est plus accentué (- 2,2 %), alors que le BT01 se stabilise quasiment.

ÉVOLUTION DES COÛTS DE LA CONSTRUCTION (BT01 ET TP01)

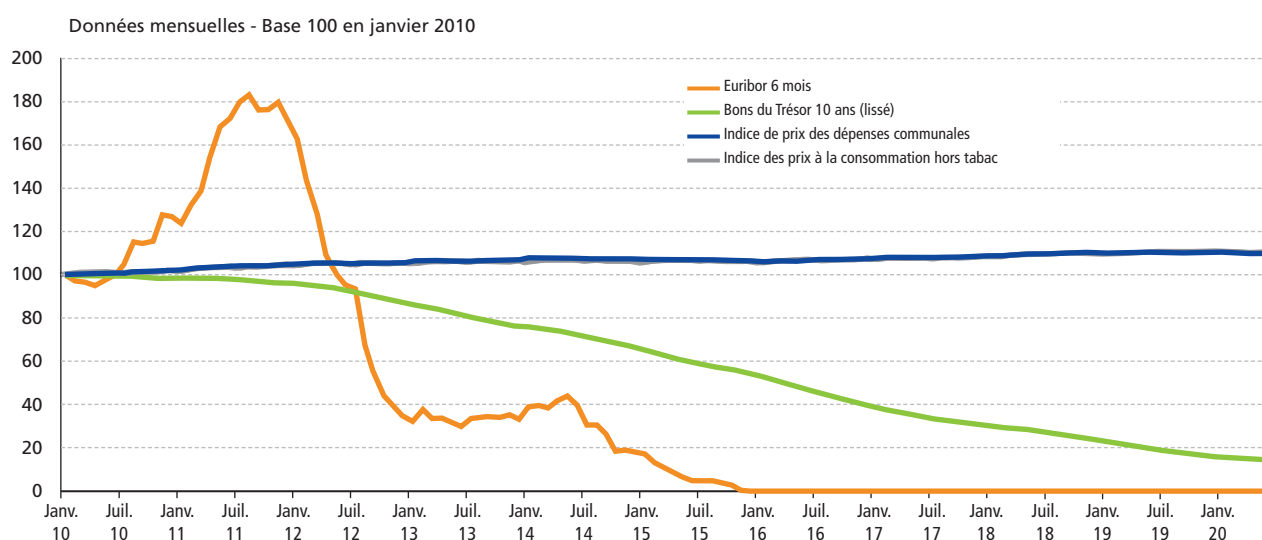


➤ Indices dont le poids est faible dans la composition de l'indice global mais qui sont fortement volatils

La composante « **taux court** » de l'indice de prix des frais financiers s'inscrit en baisse depuis le milieu de l'année 2014. L'Euribor 6 mois est négatif depuis fin 2015. Le choix a été fait de le fixer à zéro depuis cette date. En effet, la plupart des crédits définissent un plancher à 0,00 % sur l'index.

La composante « **taux long** » prolonge sa tendance baissière sur longue période ; elle enregistre encore une diminution, de près de 31 %, sur les quatre derniers trimestres comparés aux quatre précédents. Ces évolutions viennent ralentir la progression de l'indice de prix des dépenses communales. Par ailleurs, elles ne tiennent pas compte des fluctuations des marges qui ont eu tendance à diminuer sur longue période.

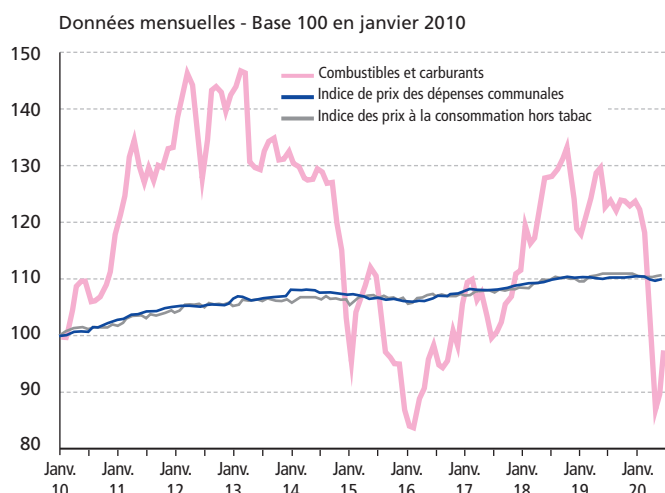
ÉVOLUTION DES TAUX D'INTÉRÊT



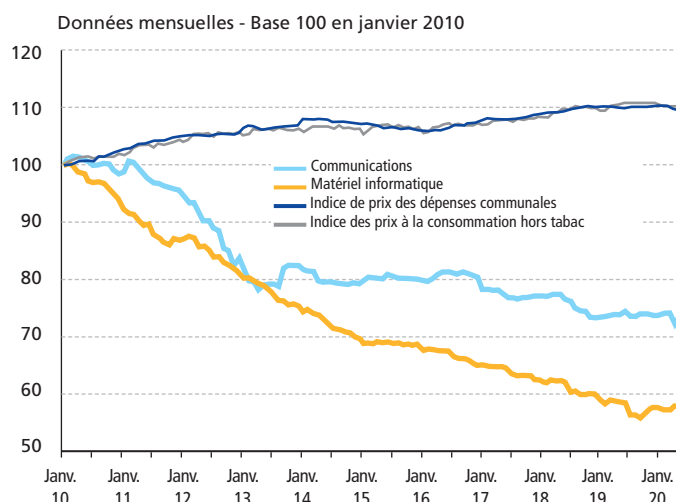
La composante énergie de l'indice de prix des dépenses communales, **le prix des combustibles et carburants**, enregistre un recul de 10,8 % sur les quatre derniers trimestres comparés aux quatre précédents. Sur le dernier trimestre observé par rapport au précédent, la baisse est de 20,1 %.

Les indices de prix faisant référence aux postes de dépenses « **communications** » et « **matériel informatique** » sont les seules composantes de l'indice à avoir enregistré des baisses significatives et quasi continues depuis 1999. Cette édition confirme la tendance passée puisque leur recul est respectivement de 0,5 % et de 3,6 % sur les quatre derniers trimestres comparés aux quatre trimestres précédents.

L'INDICE COMBUSTIBLES ET CARBURANTS EST TRÈS VOLATIL



DEUX COMPOSANTES DE L'INDICE GLOBAL EN BAISSÉ QUASI CONSTANTE



Méthodologie

Pour évaluer la hausse des prix supportée par les consommateurs, l'Insee a composé un « panier de la ménagère » dont il mesure régulièrement le prix. La composition de ce « panier » est une image des produits et services consommés par les ménages.

Sur le même principe, un indice composite reflétant le coût de la vie communale a été élaboré. La méthode retenue a consisté à sélectionner, parmi les nombreux indices de prix publiés par l'Insee, les indices de prix les plus appropriés (prix des carburants, de l'eau, gaz et électricité, du mobilier de bureau et matériel informatique, des produits d'entretien et de réparation des bâtiments, des biens alimentaires,...) pouvant être rapprochés de chaque poste de dépenses des communes.

L'indice global est obtenu en pondérant chaque indice avec le poids, dans les dépenses totales, des dépenses qui leur sont associées. Un certain nombre de postes de dépenses ont été écartés de la structure des dépenses en raison de leur trop faible niveau ou de leur caractère difficilement actualisable avec un indice de prix du type « coût de la vie ».

L'indice global évolue mensuellement au même rythme que les différents indices le composant.

Différenciation par strate

Une analyse de la structure des dépenses a été réalisée en fonction de **trois strates démographiques** : communes de moins de 3 500 habitants, de 3 500 à 30 000 habitants, et de plus de 30 000 habitants. Disponibles de façon détaillée depuis 2010, ces données ont entraîné un rebasage de l'indice en Base 100 en janvier 2010.

Rénovation de l'indice

Une rénovation de l'indice a également été entreprise ; elle sera réalisée en plusieurs étapes. Depuis l'édition numéro 13 parue en novembre 2018, à l'instar de ce qui est réalisé par nombre d'instituts de statistiques, **l'indice est désormais un indice de Laspeyres chaîné annuellement, la structure des dépenses étant actualisée à chaque exercice**. Ultérieurement, l'évolution des frais de personnel et de leurs composantes (notamment les mesures du Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations) fera l'objet d'une étude approfondie et un travail complémentaire sera mené, notamment sur les subventions et la structure des frais financiers, afin d'adapter si nécessaire les modalités de calcul correspondantes.

Principaux indices utilisés :

Dépenses communales	Indices retenus	Poids moyen dans les dépenses totales retenues pour l'indice sur la période 2010-2019			
		Ensemble des strates	moins de 3 500 hab.	3 500 à 30 000 hab.	plus de 30 000 hab.
Frais de personnel	Combinaison du GVT (source AMF), de la revalorisation du point d'indice de la fonction publique et de la hausse du taux de cotisation employeur CNRACL le cas échéant.	45 %	33 %	48 %	50 %
Dépenses d'investissement	Combinaison des index BT 01 et TP 01 et des indices de prix « Machines et équipements », « Véhicules automobiles », « Meubles », « Meubles de bureau et de magasin », « Matériels de traitement de l'information y compris micro-ordinateurs »	23 %	33 %	22 %	17 %
Subventions et participations	Moyenne pondérée des indices des autres postes de fonctionnement	11 %	10 %	9 %	13 %
Achats de matières et fournitures	Combinaison des indices « Eau naturelle, traitement et distribution d'eau », « Électricité, gaz, vapeur, air conditionné », « Produits alimentaires et boissons non alcoolisées », « Énergie », « Produits pour l'entretien et réparation courante du logement »	8 %	9 %	8 %	6 %
Entretien et réparation	Combinaison des indices « Services d'ingénierie, études techniques », « Entretien et réparation de véhicules personnels », « Transports, communications et hôtellerie », « Indice du coût de la construction des immeubles à usage d'habitation », « Énergie, biens intermédiaires et biens d'investissements »	4 %	6 %	4 %	2 %
Frais financiers	Combinaison de l'Euribor 6 mois pour la composante court terme et du niveau des bons du Trésor français à 10 ans (lissés par une moyenne mobile) pour la composante long terme	2 %	2 %	2 %	2 %

Source : traitement La Banque Postale d'après les comptes de gestion 2010-2019, DGFiP

L'indice est calculé suivant une méthode initialement élaborée par Dexia Crédit Local. Cependant, compte tenu des actualisations, de la rénovation entreprise, et du changement de base (base 2010, contre une base 1999 auparavant), les données ne sont pas comparables avec celles publiées précédemment.

